

NOUS CONTACTER

CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saysset

34078 Montpellier

04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie Pugenc

Plus d'infos sur
Ceméa Occitanie



Sessions sur
Ceméa Formation



Suivez nous sur



Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez le feuillet joint, notre site internet, ou contactez-nous.

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Mis-à-jour le 04/01/2024

DEJEPS

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX



Photo de You X Ventures - Unsplash

LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Le DEJEPS DPTR est un diplôme de niveau 5 (BAC+2). L'animateur développement de projets territoires et réseaux exerce son activité :

- En développant des projets d'action d'animation auprès de tous les publics ;
- Pour des structures du secteur social, éducatif et culturel ;
- Avec une équipe salariée et bénévole ;
- Dans une démarche d'éducation populaire favorisant la participation ;
- En prenant en compte les enjeux du territoire ;
- En soutenant les démarches partenariales et de réseaux.



L'ACCÈS À LA FORMATION

- La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se professionnaliser dans le champ de la coordination, aux professionnels de l'animation en poste, aux personnes en reconversion professionnelle. Cette formation peut être réalisée en formation continue, V.A.E, contrat d'alternance ou dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Nos sessions DEJEPS DPTR et Animation Sociale se déroulent en alternance, avec 2 parcours possibles :

- En environ 12 mois (700h en centre de formation + 721h en entreprise, avec en moyenne 1 à 2 semaines par mois en centre de formation)
- En environ 18 mois (714h en centre de formation + 1200h en entreprise, en alternance 2 jours / 3 jours en général). Ce parcours est uniquement accessible aux personnes en apprentissage ou contrat de professionnalisation.

- Il appartient au candidat de trouver une structure professionnelle et un tuteur avant son entrée en formation. Un lien continu sera garanti tout au long de la formation entre stagiaires, structures professionnelles, tuteurs et centre de formation. La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération. Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.

Le programme de formation est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC) :

- UC 1 : Être capable de concevoir un projet d'action ;
- UC 2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- UC 3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socioéducative ;
- UC 4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

Une mobilité européenne autour de l'échange professionnel de pratiques et de la rencontre culturelle et interculturelle est proposée dans le parcours de formation.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC. Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire. Le DEJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement, Sport (DRAJES) via l'obtention des 4 UC (ou Unités Capitalisables).
1 épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2.
1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4.

LES DÉBOUCHÉS

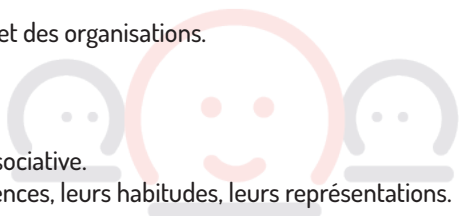
Les diplômés de cette mention du DEJEPS interviennent sur des postes à responsabilités en qualité de coordonnateur, responsable de secteur, animateur coordonnateur de projets, adjoint de direction, agent de développement... Ces professionnels sont amenés à intervenir avec tous les publics dans des milieux professionnels variés. Les employeurs sont des associations de l'animation socio-culturelle, des collectivités locales, des centres sociaux, des structures de l'économie sociale et solidaire.

La personne titulaire d'un DEJEPS peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (animateur principal de 2ème classe).
La personne titulaire du DEJEPS DPTR peut obtenir des allègements et/ou dispenses dans certains diplômes du champs de l'animation socio-culturel. Il permet d'être dispensé de 4 épreuves sur 7 du BTS Agricole « gestion et protection de la nature » (BTSA GPN).

Le coordinateur peut évoluer vers la formation et la direction d'une structure.

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.



LES MÉTHODES



- Une conception et une pratique de la formation en alternance.
- L'utilisation de méthodes d'éducation active.
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation.
- L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel.
- La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés.
- L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation.
- L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia.
- La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation.